

# TERMES ET CONDITIONS DE VENTE CUBIS SYSTEMS

## I. - DISPOSITIONS GENERALES

Les présentes conditions générales de vente (CGV) annulent les précédentes. Elles sont susceptibles de faire l'objet de modifications ultérieures. Toute commande implique de la part de l'acheteur l'acceptation sans réserve des présentes CGV et des dispositions relatives aux tarifs de Cubis. Aucune stipulation contraire portée sur la commande des clients, dans leurs correspondances, Conditions Générales d'Achat et/ou dans tout autre document ne peut y déroger, sauf accord écrit de la part de Cubis.

## II. - OFFRES- COMMANDES

Les propositions verbales faites par les représentants ou employés de Cubis ne constituent engagement de la part de Cubis qu'après confirmation écrite de ses services. Les tarifs, catalogues ou autres documents publicitaires ou promotionnels de Cubis ne constituent pas une offre. Cubis se réserve le droit de retirer sans préavis un produit de ses documents ou d'en modifier les caractéristiques pour des raisons liées notamment à l'évolution de la technique ou à la modification des conditions de fabrication. Sauf mention contraire, les devis ne sont valables que 30 jours suivant leur établissement. Les commandes doivent comporter tous les renseignements nécessaires à leur bonne exécution. Si les marchandises doivent faire l'objet d'une fabrication spécifique par Cubis conformément à une demande de l'acheteur, celui-ci indemniserait et garantirait Cubis contre toutes pertes, dommages, coûts et dépenses liés à une réclamation résultant de cette fabrication spécifique y compris, mais sans s'y limiter, toute violation réelle ou alléguée de la propriété intellectuelle d'un tiers. La présente clause survivra à la résiliation du contrat. Toute annulation de commande faisant l'objet d'une fabrication spécifique sera facturée à l'acheteur ayant validé le devis, au prix départ pour l'intégralité des produits déjà fabriqués.

## III. - LIVRAISONS ET TRANSPORT

### 3.1) Modalités de livraison

La livraison est effectuée soit par la remise directe du produit à l'acheteur par enlèvement des marchandises vendues à partir des sites du vendeur (vente départ), soit par la mise à disposition des marchandises (avant déchargement) au lieu de livraison indiqué par le vendeur (vente franco non déchargé).

Tout transporteur (l'acheteur ou son mandataire) assurant l'enlèvement devra se conformer aux règles internes de sécurité et d'exploitation de Cubis.

**DEPART** : En cas de vente départ, l'acheteur assume l'entière responsabilité des opérations de chargement et de transport.

**FRANCO** : En cas de vente franco non déchargé, l'acheteur est seul responsable pour tout retard ou immobilisation des véhicules du transporteur dus à une voie d'accès au lieu de déchargement non approprié, à l'inexactitude ou l'insuffisance des informations relatives au lieu de livraison ou à toute autre circonstance de son fait ou de sa négligence, empêchant la livraison des marchandises au lieu et à l'heure indiquée et répondra de tous dommages en résultant.

Si, de l'avis de Cubis, les voies d'accès ou les entrées appropriées ne sont pas disponibles, les véhicules du transporteur retourneront dans les locaux de Cubis, et l'acheteur accepte de récupérer les marchandises à ses frais dans un délai de 3 jours ouvrables à compter de la date à laquelle Cubis informe l'acheteur de la tentative de livraison.

De convention expresse, le déchargement au lieu de livraison est assuré exclusivement par les soins et sous la responsabilité de l'acheteur quelle que soit la participation apportée aux opérations de déchargement par le personnel du transporteur.

Lorsque l'acheteur spécifie des exigences particulières concernant la livraison et le déchargement des marchandises, tous les coûts et dépenses associés à ces exigences seront à la charge de l'acheteur, y compris les frais d'annulation le cas échéant.

Dans les cas de vente de marchandises à destination de Suisse ou d'un pays de l'Union Européenne, la livraison s'effectue par l'enlèvement des marchandises sur les sites du vendeur (vente départ) ou selon les modalités convenues entre les parties, précisées dans des Conditions particulières de vente.

Les bordereaux de livraison et tous les documents connexes seront conservés par Cubis en format électronique uniquement.

### 3.2) Transferts de propriété et de risques

Le transfert de risques de perte, de détérioration ou d'avarie des marchandises a lieu dès l'enlèvement de la marchandise sur le site du vendeur pour les ventes départ et dès l'arrivée des marchandises au lieu de destination (avant déchargement) pour les ventes franco.

Pour les ventes franco, les risques liés aux marchandises seront transférés à l'acheteur au moment de la livraison et, si l'acheteur ne prend pas livraison des marchandises lorsqu'elles sont livrées par Cubis, celle-ci sera considérée comme ayant eu lieu à la date et à l'heure auxquelles Cubis a tenté de livrer les marchandises.

Pour les ventes franco et conformément aux dispositions de l'article L.133-3 du Code de Commerce, l'acheteur a l'obligation de notifier au transporteur ses protestations motivées par lettre recommandée dans les trois (3) jours ouvrés qui suivent la réception des marchandises et ce sous peine de déchéance de ses droits tant à l'égard du transporteur que du vendeur.

## IV. - DELAIS

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif, sans engagement de la part de Cubis. Les retards ne peuvent donner lieu à dommages-intérêts ni entraîner l'annulation de la commande, à moins qu'il ne soit démontré qu'ils proviennent d'une faute lourde de la part de Cubis. Ne seront notamment pas considérés comme fautifs, les retards qui résulteraient de cas de force majeure, d'événements indépendants de la volonté de Cubis ou graves tels qu'incendie, inondation, tempête, défaillance technique, surcharge temporaire, rebuts de fourniture faits par des tiers, interruption ou retard dans les transports, pénurie de matière première, chômage technique dans les usines ou chez les fournisseurs de Cubis, grève totale ou partielle dans les établissements de Cubis ou chez des tiers, lockout. A ce titre, Cubis se réserve le droit de reporter la date de livraison, d'annuler le contrat ou de réduire le volume des marchandises commandées par l'acheteur (sans responsabilité envers l'acheteur) si elle est empêchée ou retardée dans l'exercice de ses activités en raison de circonstances échappant à son contrôle.

## V. - RECEPTION

Seule la quantité de marchandises telle qu'enregistrée par Cubis lors de l'expédition depuis ses locaux fera foi, à moins que l'acheteur ne puisse fournir une preuve du contraire.

Toute contestation devra être formulée par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 3 jours suivant la réception des marchandises.

## VI. - RESPONSABILITE - GARANTIE

6.1. Les produits vendus par Cubis sont garantis comme étant exempts de défauts pendant une période de 3 mois à compter de la date de livraison, sous réserve des exclusions énoncées ci-dessous. Nonobstant toute disposition contenue dans ces conditions ou dans le contrat, Cubis ne sera pas responsable de : (a) tout défaut dans la qualité ou l'état des marchandises qui ne serait pas apparent lors d'un examen raisonnable des marchandises (non-conformité contractuelle), à moins que l'acheteur ne notifie Cubis de la non-conformité par écrit dans les 14 jours suivant la réception des marchandises en indiquant les non-conformités relevées; Cubis se réserve le droit, après avoir donné à l'acheteur un préavis d'un jour ouvrable, d'inspecter les marchandises et l'acheteur devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour que l'inspection ait lieu à l'heure et à la date notifiées par Cubis ; ou (b) tout défaut des marchandises ou tout autre dommage ou perte subi par l'acheteur résultant de la fabrication par Cubis des marchandises conformément :

- 1) aux plans, dessins, spécifications, formules ou toute autre information fournis par l'acheteur à Cubis ; et/ou
  - 2) aux plans, dessins, spécifications, formules ou toute autre information fournis par Cubis à l'acheteur qui seraient réalisés sur la base d'informations fournies par l'acheteur à Cubis. L'acheteur sera seul responsable de toute inexactitude dans les informations fournies à Cubis pour fabriquer les marchandises.
- La responsabilité de la société en cas de non-conformité des marchandises est limitée au coût de remplacement desdites marchandises, et exclut tous coûts ou indemnités supplémentaires.

6.2) La garantie donnée dans la clause 6.1 ne s'applique pas à :

- (a) toute marchandise qui a été altérée ou stockée dans des conditions inappropriées ou pendant une période excessive ou soumise à une mauvaise utilisation, à une négligence ou à un accident après que la livraison ou l'enlèvement ait eu lieu ; ou (b) toute réclamation résultant d'un usage impropre des marchandises, l'acheteur étant seul responsable de s'assurer que les marchandises commandées sont adaptées à l'usage prévu ; (c) toute réclamation résultant de l'installation des marchandises ; (d) les cas où le défaut résulte du fait des spécifications données par l'acheteur et suivies par Cubis, comme indiqué à la clause 6.1(b) ; (e) les cas où l'acheteur modifie ou répare les marchandises sans le consentement écrit de Cubis.

6.3. Cubis n'est jamais responsable ni des dommages indirects tels que notamment la perte d'exploitation ou des indemnités de retard, ni des dommages résultant d'une absence d'entretien, d'une manipulation, d'un stockage ou d'une mise en œuvre des produits non conformes aux règles de l'art, aux Documents unifiés unifiés, avis techniques ou recommandations de pose, ni des dommages résultant de conditions d'emploi particulières ou de tout usage spécial dont Cubis n'aurait pas eu connaissance avant la commande et pour lesquels elle n'aurait pas été consultée. 6.4. Les vices cachés sont garantis dans les termes des articles 1641 et suivants du Code Civil. La garantie des vices cachés se traduira soit par une remise en état de la pièce défectueuse, soit par son remplacement. 6.5. L'acheteur reconnaît avoir lu et compris les informations sur la santé et la sécurité et les instructions relatives à l'installation des produits vendus par Cubis, telles que détaillées sur son site Web. Cubis ne sera pas responsable envers l'acheteur pour tout manquement de sa part à respecter lesdites instructions.

## VII. - PRIX

Les produits sont facturés aux tarifs et conditions en vigueur au jour de la commande. Cubis se réserve le droit de modifier les tarifs (avant commande) avec préavis d'un mois après notification. Toutes les taxes, de quelque nature qu'elles soient, afférentes à la fourniture, au transport, et aux éléments offerts sont à la charge du client.

## VIII. - PAIEMENT

Les marchandises sont payables au comptant sauf conditions particulières.

Le délai de paiement qui serait accordé ne pourra cependant excéder 45 jours fin de mois ou 60 jours à émission de facture. En cas de retard de paiement, Cubis pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toutes autres voies d'action. Toute somme non payée à l'échéance entraînera de plein droit l'exigibilité immédiate des dettes non échues, ainsi que l'application de pénalités de retard, égales au taux d'intérêt appliqué par la banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage à compter du jour suivant la date d'échéance figurant sur la facture jusqu'au jour où Cubis pourra effectivement disposer sur son compte des sommes versées. Une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40€ sera appliquée sur chaque facture impayée. Aucune réclamation du client ne peut entraîner suspension du paiement des factures, ou faire l'objet d'une déduction unilatérale d'avoir. Les erreurs de facturation doivent être notifiées à Cubis dans les 7 jours suivant la date de la facture.

L'acheteur doit effectuer tous les paiements dus en vertu du contrat dans leur intégralité sans aucune déduction, que ce soit par compensation, remise, abattement ou autre. Cubis est en droit de compenser tout montant qui lui est dû par l'acheteur.

## IX. - RETOURS PRODUITS

Tout retour de produit doit nécessairement être convenu entre Cubis et l'acheteur par écrit et préalablement à tout retour. Tout retour de marchandises qui aura été accepté par Cubis est à la charge de l'acheteur.

## X. - RESERVE DE PROPRIETE

Le transfert de propriété des marchandises vendues est subordonné au paiement intégral de leur prix. Faute de paiement au terme convenu, la restitution des marchandises pourra être exigée de plein-droit, et sans formalité préalable. L'acheteur s'engage à assurer les marchandises au profit de Cubis contre tous les risques qu'elles peuvent encourir ou occasionner dès leur chargement. Les paiements partiels intervenus resteront acquis à titre de réparation du préjudice né de l'inexécution du contrat et notamment celui résultant de la disparition ou de la dégradation de la marchandise sans préjudice du droit pour Cubis de réclamer d'autres dommages-intérêts pour la réparation intégrale du préjudice subi.

Jusqu'à ce que la propriété des marchandises ait été transférée à l'acheteur, celui-ci devra : (a) stocker les marchandises séparément de toutes les autres marchandises détenues par l'acheteur de sorte qu'elles restent facilement identifiables comme étant la propriété de Cubis ; (c) maintenir les marchandises en bon état et les maintenir assurées contre tous les risques pour leur prix total ; (d) informer Cubis immédiatement s'il est engagé dans une procédure collective ; (e) donner à Cubis toute information relative aux marchandises que Cubis pourrait demander.

## XI. - RESOLUTION

Si après conclusion d'un marché, l'acheteur n'exécute pas tout ou partie de ses engagements, en particulier s'il ne paie pas une facture à son échéance, le marché sera résolu de plein-droit et sans sommation, dès que Cubis manifesterait sa volonté de résilier par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, et ceci sans que les offres d'exécution faites après le délai imparti puissent enlever le droit d'invoquer la résolution intervenue. Cubis se réserve en outre le droit de suspendre ou d'annuler les marchés et commandes en cours et d'éventuellement demander des dommages et intérêts.

## XII. - PROPRIETE INDUSTRIELLE

Les modèles, plans, études, dessins, calculs, documents et outillages établis, remis ou envoyés par Cubis restent son entière propriété et ne peuvent être communiqués à des tiers ou reproduits sans son autorisation préalable.

## XIII. - GENERALITES

Cubis pourra céder, transférer ou sous-traiter tout ou partie du présent contrat. L'acheteur ne pourra céder ou transférer le présent contrat de quelque manière, à quelque titre et à quelque personne que ce soit sans le consentement écrit préalable de Cubis.

## XIV. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Si pour les besoins de la gestion de leur relation commerciale, l'acheteur partage des Données à caractère personnel (DCP) avec Cubis, ce dernier traitera ces DCP conformément à toutes les lois applicables, y compris le RGPD (Règlement (UE) 2016/679), tous les textes, règlements, ordonnances et normes susceptibles d'être modifiés.

Cubis s'assurera ainsi que les données sont traitées uniquement pour l'exécution de la relation commerciale avec l'acheteur et que seuls les préposés autorisés pourront les traiter. Les DCP seront conservées pour la durée de la relation commerciale et pour toute durée supplémentaire en application d'une disposition légale ou réglementaire. Toutes les précautions raisonnables sont prises pour garantir la sécurité des DCP et prévenir leur corruption ou perte, leur détérioration ou destruction et tout accès non autorisé.

Les DCP recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à Cubis par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées nécessaires dans le cadre du contrat de vente sans qu'une autorisation de l'acheteur ne soit nécessaire. Dans la mesure où les tiers, partenaires ou sous-traitants du vendeur auraient accès à des DCP du client, Cubis prendra toutes les mesures raisonnables pour s'assurer qu'ils se conforment à la présente clause. Si le tiers est situé en dehors de l'UE Cubis devra s'assurer que les garanties ont été mises en place pour assurer un niveau de protection suffisant des DCP conformément aux dispositions du RGPD.

L'acheteur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement. L'acheteur peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant.

Pour exercer vos droits ou pour toute demande relative à l'utilisation de vos DCP, veuillez nous contacter par mail à l'adresse suivante : [infrance@cubis-systems.com](mailto:infrance@cubis-systems.com) (il sera répondu sous réserve que vous justifiez de votre identité). Vous pouvez introduire toute réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

## XV. ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Toute contestation sera soumise à la juridiction dont dépend le siège social de Cubis, que vendeur et acheteur reconnaissent être exclusivement compétente, par dérogation toute stipulation contraire, et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

## XVI. DROIT APPLICABLE

Les ventes conclues par Cubis sont régies par le droit français, y compris en cas de vente internationale, qui s'appliquera nonobstant toutes dispositions de droit international privé contraires.